

# GROUPES DE BESOINS

# NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE !

sgen  
Cfdt:  
@SgenPicardie

## mode d'emploi de lutte contre les groupes de besoins

Le gouvernement actuel s'obstine à vouloir les groupes de besoins sur tout l'horaire de français et de mathématiques en 6ème et 5ème.

Comment s'opposer ?

## S'opposer fondamentalement en CA

Présenter une motion en CA : un texte à lire pour informer du problème (ou insister sur le problème). Nous vous fournissons un modèle. Le vote peut être demandé à bulletin secret pour obtenir le soutien de personnes ne souhaitant pas « s'afficher ».

Télécharger la motion



Mieux : faire voter un vœu (la différence?) : c'est la même chose, ce peut être tout à fait le même texte, mais soumis au vote du CA pour approbation. Un vote majoritaire signifie que le CA dans son ensemble adopte une position condamnant les groupes de besoins sur l'ensemble de l'horaire de français et de mathématiques en 6e et 5e. Et cela remonte à la haute administration.

Dans ce cas, il est préférable d'appeler préalablement au CA, les autres membres, notamment les parents d'élèves, pour leur expliquer, ou leur envoyer le texte et un message d'explication avant la réunion du CA. Cela permettra de les convaincre plus facilement. Vous pouvez également proposer de les rencontrer avant le CA (sur l'heure précédente) ou demander une suspension de séance pour les convaincre.

Cela peut être fait dès la prochaine séance du CA si vous êtes prêts. À défaut, cela pourra avoir lieu ensuite. Car l'affaire n'est pas pliée : dans le cadre de la DHG (que le CA ne peut pas modifier), des postes et compléments votés, le détail de la répartition des heures (le TRMD) peut changer jusqu'à la fin de l'année scolaire : De nombreux établissements affinent leurs structures pédagogiques lors du dernier CA de juin.



Nous contacter

S'opposer à la  
répartition de la DGH



SGEN - CFDT Picardie - 2dpicardie@sgen.cfdt.fr

# S'OPPOSER EN C.A. À LA RÉPARTITION DE LA DGH

**sgen**  
**Cfdt:**  
**@SgenPicardie**

## La position du chef d'établissement : une situation délicate

Dans une position délicate, le principal se doit de proposer au vote une répartition avec les groupes de besoins. Ses supérieurs hiérarchiques lui demandent d'appliquer les textes. Pour autant, il peut être intimement convaincu que votre démarche est la bonne, sans l'avouer.

Vous pouvez appeler à voter contre la répartition des moyens de la DGH pour la rentrée 2025.

### La DGH avec les groupes est votée

L'affaire n'est pas pliée : dans le cadre de la DHG (que le CA ne peut pas modifier), des postes et compléments votés, le détail de la répartition des heures (le TRMD) peut changer jusqu'à la fin de l'année scolaire : De nombreux établissements affinent leurs structures pédagogiques lors du dernier CA de juin.

Cela laisse donc du temps pour prévoir une répartition alternative, ou même pour que l'obligation de ces groupes soit abandonnée par ce gouvernement ou le suivant.

Attention ! Le CA ne pourra pas revenir sur les postes supprimés / créés qui seront passés au mouvement.

### La DGH est rejetée

Notre syndicat n'est pas un syndicat d'opposition, mais de proposition. Vous devez donc prévoir une répartition alternative des heures différentes, sans ces groupes de besoins (en tout cas sur tout l'horaire de français et de mathématiques), et la faire voter par le CA (Il est tout à fait possible de faire ajouter à l'ordre du jour un 2ème vote de DGH).

Dans ce cas là, il faut l'avoir présenté à votre chef d'établissement au préalable. Publiquement, il devra s'y opposer.

Rappelons que les syndicats de chef d'établissements (dont le nôtre) se sont tous opposés à cette réforme du choc des savoirs.



**N'hésitez pas à vous adresser à notre syndicat pour vous faire aider si nécessaire.**

## Que risque l'établissement s'il fait voter une DGH sans groupes de niveau ?

Si cela arrive, il y a deux cas de figure :

- La DSDEN ne s'y oppose pas (comme ça a été le cas pour certains collèges cette année) pour ne pas se créer de problème, ou parce que les groupes de besoins, entre-temps, seront devenus facultatifs.
- La DSDEN s'y oppose et impose au chef d'établissement une répartition avec des groupes de besoins en 6e et 5e (celle qu'il aura prévu au départ si c'était le cas). Dans ce cas, vous ne serez pas dans une situation pire que si vous n'aviez rien fait... Aucune sanction ne peut être faite contre les membres du CA, même les représentants des personnels.

Rappelons que si ces groupes, sur tout l'horaire de français et de mathématiques, sont discriminants et inefficaces (comme les classes de niveau dont ils sont l'avatar), il est prouvé que la même chose sur une, deux voire trois heures par semaine (un accompagnement personnalisé) est très bénéfique pour tous les élèves, sans effets pervers. C'est la même différence qu'entre prendre un cachet de médicament et d'avalier tout le tube. N'hésitez pas à proposer des solutions alternatives et innovantes, l'intelligence collective y'a que ça de vrai !

UTILISER L'INTELLIGENCE  
COLLECTIVE DES EQUIPES



Nous contacter

SGEN - CFDT Picardie - 2dpicardie@sgen.cfdt.fr